



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

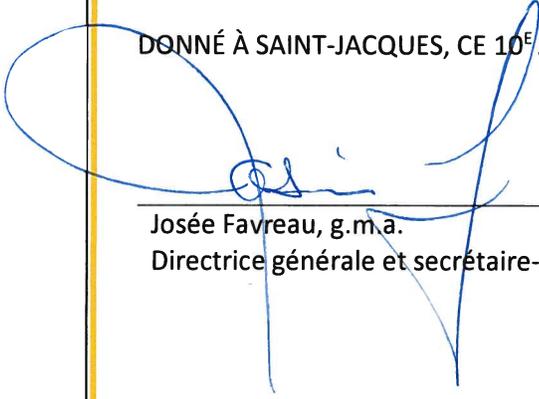
**AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES POUR L'ANNÉE 2020 :**

QUE selon l'article 2 du règlement numéro 023-2018, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

QU'à cet effet, la résolution numéro 593-2019 a été adoptée le 2 décembre 2019 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 13 janvier 2020 ;
- Lundi 3 février 2020 ;
- Lundi 2 mars 2020 ;
- Lundi 6 avril 2020 ;
- Lundi 4 mai 2020 ;
- Lundi 1^{er} juin 2020 ;
- Lundi 6 juillet 2020 ;
- Lundi 3 août 2020 ;
- Lundi 14 septembre 2020 ;
- Lundi 5 octobre 2020 ;
- Lundi 2 novembre 2020 ;
- Lundi 7 décembre 2020 ;
- Mercredi 16 décembre 2020 (*séance spéciale du budget*).

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 10^E JOUR DE DÉCEMBRE 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 10 décembre 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 10 décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 10^E JOUR DE DÉCEMBRE 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
